

Vide ta Chambre - Règlement Intérieur

Visiteurs: entrée gratuite

Règlement intérieur du Vide ta Chambre du dimanche 3 avril 2016 au profit des classes découvertes de l'Ecole élémentaire du Barry à Muret.

Article 1 : LES PARENTS DELEGUES DE L'ECOLE DU BARRY, sous l'égide de la Mairie de Muret, organisent un « vide ta chambre » le dimanche 3 avril 2016.

Toutes les participations seront au profit des 4 classes découvertes de l'école du Barry. Cette manifestation se tiendra avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur dans l'enceinte extérieure de l'école du Barry à Muret.

Article 2 : Le vide ta chambre est ouvert aux particuliers pour la vente d'objets neufs ou d'occasions. Les exposants devront assurer une **présence continue sur leur emplacement durant toute la durée de la manifestation.**

Pour pouvoir exposer : Envoi du règlement signé à l'ordre de la « COOPERATIVE SCOLAIRE DU BARRY » – Copie recto verso de la carte d'identité – Bulletin d'inscription et attestation sur l'honneur remplis.

Article 3 : Le prix de l'emplacement unique est fixé à **10 euros**. Ce prix comprend la table + 1 chaise

Article 4 : Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier complet (bulletin d'inscription, attestation sur l'honneur, règlement par chèque à l'ordre de la « COOPERATIVE SCOLAIRE DU BARRY », comme mentionné dans l'art. 2).

Seuls les dossiers complets seront reconnus comme valables

Article 5 : L'installation se fera le dimanche 3 avril 2016 de 8h30 à 10h00 sur l'emplacement affecté par LES PARENTS DELEGUES DE L'ECOLE DU BARRY. Dès leur arrivée, les exposants s'installeront sur les emplacements qui leur seront attribués par les organisateurs et ne pourront en aucun cas les contester. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaire. L'exposant inscrit ne pourra céder son emplacement à une autre personne sans l'accord des DELEGUES DE PARENTS DE L'ECOLE DU BARRY. En cas d'absence, les droits d'inscription seront conservés par la COOPERATIVE SCOLAIRE.

Article 6 : La clôture vide ta chambre se fera à 18h00 au plus tard. L'emplacement devra être rendu nettoyé et débarrassé de tous déchets.

Article 7 : Le paiement de la participation constitue un engagement ferme. Il n'est pas remboursable en cas de désistement. L'organisateur se réserve le droit d'annuler le vide-jouets jusqu'à 2 jours avant la date prévue. Dans ce cas, les sommes versées seront intégralement restituées à l'exposant.

Article 8 : Les objets exposés et vendus demeurent sous la responsabilité des vendeurs qui s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens (vente d'animaux, armes, nourriture, copies de CD, DVD ou jeux, produits inflammables, ...). **Tout litige entre vendeur et acheteur ne relève pas de la responsabilité des DELEGUES DE PARENTS DE L'ECOLE DU BARRY/ COOPERATIVE SCOLAIRE / LA MAIRIE DE MURET qui ne pourront en aucun cas être tenus responsable.**

Article 9 : LES PARENTS DELEGUES DE L'ECOLE DU BARRY s'engagent à assurer la publicité autour de cette manifestation (presse, affiches, sites internet, ...).

Article 10 : Toute personne qui ne se soumettrait pas au présent règlement ne sera plus autorisée à exposer et aucun remboursement ne pourra être réclamé. La décision appartient aux organisateurs et ne pourra en aucun cas être contestée.

Article 11 : Un parking gratuit sera mis à disposition des exposants et des visiteurs. Aucun stand de restauration n'est prévu sur place, seul un stand de vente de gâteaux et boissons chaudes sera présent. Aucun stand de restauration ou de vente de boissons ne peut être installé sans l'accord de l'organisateur.

Signature de l'exposant

LES PARENTS DELEGUES ECOLE DU BARRY
5 Rue Jean Lestrade – 31600 Muret
lesparentsdubarry@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION

VIDE TA CHAMBRE ECOLE DU BARRY - MURET

Dimanche 3 avril 10h - 18h

Organisateurs : Les Parents Délégués école du Barry

Je soussigné(e) ,

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. :

Titulaire de la Pièce d'Identité n°:

Délivrée le : Par :

Emplacement simple (1 table + chaise) = 10 €

Double emplacement (2 table + chaise) = 15 €

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant (e)

- De ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L 310-2 code du commerce)

- De non participation à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R321-9 du code pénal)

Fait à : Le :

Signature :

Ci-joint règlement de € à l'ordre de la **COOPERATIVE SCOLAIRE DU BARRY**

Le dossier complet (bulletin d'adhésion, règlement, copie recto/verso carte d'identité) doivent être déposé à l'Ecole du Barry 5 rue Jean Lestrade 31600 Muret (ou dans boîte aux lettres des parents délégués – côté entrée ALAE)

avant le 30 mars 2016

